

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 9-2024

du lundi 9 décembre 2024

Procès-verbal de la séance 9-2024 du Conseil Communal de Prilly

Présidente : Madame Aurélie Barbey

Lundi 9 décembre 2024 à 19h00, à la Grande Salle.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 54

Excusées : 11

Retard : 5

Absents : 4

Démissions : -

Future admission : -

Total : 74

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux, soyez les bienvenus à cette séance du Conseil communal de la Ville de Prilly du 9 décembre 2024. Je salue les représentants des médias, le public présent, ainsi que l'équipe de Sonomix.

Sans plus attendre, je passe la parole à monsieur Alexandre Turrian, secrétaire du conseil communal pour l'appel.

Appel.

Je rappelle que les absences et les retards sont à annoncer au secrétaire avant le début du Conseil. Monsieur le secrétaire, merci d'avoir procédé à l'appel. Avec 11 excusés, 4 absents et 5 Conseillers en retard, nous avons 54 Conseillers communaux présents.

Le quorum de l'article 59 de notre règlement étant atteint, j'ouvre la séance du Conseil communal conformément à l'article 62 de ce même règlement.

L'ordre du jour de la séance vous est parvenu conformément aux délais prévus par la Loi sur les communes et par le règlement du Conseil communal.

Celles et ceux qui approuvent cet ordre du jour sont priés de le faire en levant la main.

Vote : l'ordre du jour est accepté à l'unanimité

Nous passons au point 2 de l'ordre du jour.

2. Procès-verbal du 11 novembre 2024

Un ou une Conseiller(ère) communal(e) demande-t-il la lecture intégrale ou partielle du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2024 (art. 63 de notre règlement) ?

Ce n'est pas le cas.

Un ou une Conseiller(ère) communal(e) souhaite-t-il s'exprimer au sujet de ce procès-verbal ?

Ce n'est pas le cas.

Je vous propose d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 novembre 2024 en levant la main.

Vote : le procès-verbal du 11 novembre 2024 est adopté à l'unanimité

Je remercie notre Secrétaire Monsieur Turrian pour sa rédaction.

Nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

3. Correspondance

Depuis notre dernier Conseil, le Bureau n'a reçu aucune nouvelle correspondance.

Nous passons dès lors au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications du Bureau

Nous vous rappelons qu'une séance de relevée est prévue demain en cas de nécessité.

Je vous propose donc de faire le point de l'avancée de la séance aux alentours de 23h00. Dans tous les cas, un apéritif est prévu à la fin de la séance d'aujourd'hui.

Nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

5. Communications municipales

Nous n'avons pas connaissance d'une quelconque communication municipale.

La Municipalité souhaite-elle faire part de communications au Conseil communal ?

Madame la Conseillère Rebecca Joly (VER) a la parole

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, Madame la Présidente, chères et chers collègues, bonsoir à toutes et à tous,

Je profite des communications municipales pour vous transmettre deux informations rapides.

Certains d'entre vous ont peut-être remarqué qu'il y avait eu des soucis d'allumage du Cèdre devant l'administration la semaine dernière. Ce Cèdre a été illuminé à l'occasion des fêtes de Noël et pour le marché de Noël dès mardi dernier.

Lors de cet allumage, des problèmes techniques ont été constatés, notamment un Timer mal réglé et des dysfonctionnements liés à la prise électrique de l'installation lumineuse.

Ces soucis ont été résolus en fin de semaine dernière. Le Cèdre est désormais bien programmé et s'allume chaque soir et chaque matin jusqu'à la rentrée de janvier.

Je profite également de cette occasion pour répondre à une question posée la semaine dernière. Bien qu'elle ait initialement été posée oralement, elle m'a depuis été transmise sous forme écrite. Madame Krattinger, il s'agit de votre question. Je ne sais pas sous quelle forme vous préférez la réponse, je vous laisse le soin de clarifier cela.

En une semaine, voici les informations que j'ai pu recueillir concernant les mesures liées au PALM (projet d'agglomération). Cette liste n'est pas exhaustive, mais elle recense les principales mesures actuellement incluses dans le cadre du PALM 5, qui est en cours d'enquête :

- Renaturation partielle du ruisseau de Broye : projet porté par la ville de Renens, inscrit dans l'horizon A, sans chiffrage pour l'instant.
- PA Grand Pré-Ouest : mesure d'urbanisme non chiffrée.
- Requalification de l'avenue du Chablais : projet en partenariat avec la ville de Lausanne, chiffré à 9,4 millions de francs hors taxe.
- Prolongement de la ligne TL 16 : projet chiffré à environ 2,4 millions de francs, lié à l'infrastructure. Je présenterai ce projet en lien avec une image directrice des transports publics de l'Ouest lausannois lors d'une séance prévue l'année prochaine.
- Prolongement de la ligne 7 (bus à haut niveau de service) : prolongement depuis Malley jusqu'à l'EPFL, porté par les villes d'Ecublens, Saint-Sulpice, et l'EPFL, avec un coût estimé à 9,4 millions de francs.
- Franchissement en mobilité douce du Chasseur : projet dans le cadre de Pré-Bournoud, inscrit au PALM pour un coût d'environ 2 millions de francs.
- Voie verte, tronçon 1 (Galicien-Grand-Pré) : mesure chiffrée à 5 millions de francs et incluse dans le PALM 5.

Ces mesures concernent principalement la mobilité et les espaces publics de la ville de Prilly. Si vous souhaitez une réponse écrite détaillée, celle-ci ne pourra être transmise qu'au prochain Conseil.

Je vous remercie pour votre attention.

Merci, Madame la Municipale. Ces communications suscitent-elles des questions, des demandes de précision au sein de l'Assemblée ?

Ce n'est pas le cas.

Un autre membre de la Municipalité souhaite-t-il prendre la parole ?

Ce n'est pas le cas.

Nous passons au point 6 de l'ordre du jour.

6. Collaborations intercommunales

Je vais parcourir la liste des associations et collaborations intercommunales. Je prie leur représentant de se manifester dès lors qu'il ou elle a un message à partager.

AIT (Association intercommunale des taxis)

La parole n'est pas demandée.

AJENOL (Accueil de jour des enfants du nord-ouest lausannois)

La parole n'est pas demandée.

ASIGOS (Association intercommunale pour la construction, la gestion des bâtiments et l'organisation de l'environnement scolaire de l'arrondissement secondaire de Prilly)

La parole n'est pas demandée.

ORPC (Organisation régionale de la protection civile)

La parole n'est pas demandée.

POLOUEST (Police de l'ouest lausannois)

La parole n'est pas demandée.

SDIS (Service de défense contre l'incendie et de secours)

La parole n'est pas demandée.

Y aurait-il d'autres entités que j'aurais oublié de citer ?

Ce n'est pas le cas.

Nous passons au point 7 de l'ordre du jour.

7. Assermentations

Nous n'avons pas d'assermentation agendée pour ce Conseil.

Nous passons au point 8 de l'ordre du jour.

8. Elections complémentaires

Nous n'avons pas d'élection complémentaire agendée pour ce Conseil.

Nous passons au point 9 de l'ordre du jour

9. Postulat PO 05-2024 : « Relancer le projet de réaménagement des jardins familiaux et la renaturation du cours d'eau » – déposé par Olivier Amblet et Consorts pour examen en séance de commission

J'appelle Madame la Conseillère Lumia Claramunt, rapportrice de la commission, pour la lecture des parties « Délibérations et amendements » et « Vote final », sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du conseil.

Lecture du rapport.

Merci Madame la rapportrice. J'ouvre la discussion, la parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Je clos dès lors la discussion. Madame la rapportrice, je vous prie donc de lire les conclusions de la commission.

Lecture des conclusions.

Nous pouvons passer au vote sur le renvoi du postulat PO-05-2024 à la Municipalité.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le postulat PO-05-2024,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- de renvoyer le postulat PO-05-2024 à la Municipalité.

Vote : le renvoi du postulat PO-05-2024 à la Municipalité est approuvé à une large majorité, moins 2 abstentions.

Nous passons au point 10 de l'ordre du jour

10. **Préavis N° 20-2024 au Conseil communal sollicitant un crédit-cadre d'un montant de CHF 3'750'000.- pour les travaux de menuiserie des bâtiments communaux pour la période 2025-2029**

Nous avons ici deux rapports, celui de la Commission ad hoc et celui de la COFIN.

J'appelle donc Madame Geneviève Nosedà Guignard, rapportrice de la Commission ad hoc ainsi que Madame Nolwen Favé, rapportrice de la COFIN, pour la lecture des parties « Délibérations et amendements » et « Vote final », sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du Conseil.

Nous commençons par la Commission ad hoc. Madame la rapportrice, vous avez la parole.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc.

Madame la rapportrice de la COFIN, vous avez la parole.

Lecture du rapport de la COFIN.

J'ouvre la discussion, une Conseillère ou un Conseiller demande-t-il la parole ?

Ce n'est pas le cas.

Les conclusions des deux rapports étant les mêmes, je vous prie, Madame la rapportrice de la COFIN, de lire lesdites conclusions des commissions.

Lecture des conclusions.

Nous pouvons passer au vote sur le préavis no 20-2024.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal no 20-2024,
- ouï les rapports des commissions ad hoc et des finances chargées d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder un crédit-cadre de CHF 3'750'000.-- TTC pour les travaux de menue importance des bâtiments communaux pour la période 2025 – 2029 ;
2. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre ;
3. de financer ces dépenses complémentaires par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
4. de prendre note que la charge d'amortissement, la première année, sera de l'ordre de CHF 105'000.--.

Vote : Les conclusions du préavis municipal no 20-2024 sont approuvées à une large majorité, moins 5 abstentions

Nous passons au point 11 de l'ordre du jour.

11. Préavis 21-2024 : Budget 2025

Je vous propose le déroulement suivant. La parole sera donnée au rapporteur de la Commission des finances pour les parties 5. « Délibérations », 6. « Vœux » et 8. « Vote final ». Les vœux n'étant pas prévus par le règlement du Conseil, je vous propose que ceux figurant dans le rapport de la COFIN soient lus et traités au moment du débat général. Il n'y aura pas de vote sur les vœux eux-mêmes.

La parole sera ensuite donnée au rapporteur de minorité pour la partie 9. « Délibération et amendements » quand bien même il n'y a pas d'amendements proposés. Ensuite la parole sera donnée aux conseillers et conseillères communales pour, je le rappelle, une discussion générale. Finalement, la parole sera donnée à la Municipalité, aussi dans le cadre de la discussion générale.

Lorsque nous aurons terminé la discussion générale, nous analyserons le budget chapitre par chapitre. Il y a 9 amendements de la part de la Commission des finances auxquels s'ajoutent de potentiels amendements de la Municipalité ou d'un membre du Conseil.

Nous allons prendre le budget chapitre par chapitre, en s'arrêtant à chaque fois pour des questions, des remarques et sur les amendements de la COFIN, de la Municipalité ou tout autre amendement qui pourrait être proposé en cours de route.

S'il n'y a ni question, ni remarques, ni amendements, le chapitre est réputé accepté. En cas de questions ou d'amendements acceptés ou refusés, nous voterons sur le chapitre en question.

A la fin du budget proprement dit, nous passerons sur le plan des investissements, la planification des emprunts, le budget 2025 de la SETP et du SDIS. Ces parties ne sont pas soumises au vote.

A la fin de l'examen du budget, la parole finale pourra être demandée, puis nous passerons au vote final sur le Budget 2025.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette manière de faire ?

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans une période très importante par rapport à notre collectivité publique, le budget communal, normalement, le municipal en charge des finances prend la parole sur le budget. Je vais respecter cette tradition.

Je prends la parole aujourd'hui, non pas pour défendre le budget de 2025, mais pour annoncer que j'ai décidé de rompre partiellement la collégialité qui me lie à la Municipalité.

En effet, depuis deux ans, je suis extrêmement mal à l'aise lors de cet exercice annuel. Malgré mes efforts, je n'ai pas pu convaincre la Municipalité de mettre en place des procédures permettant une plus grande rigueur dans la gestion des dépenses ni de restreindre certaines charges pérennes.

Je vous donne quelques exemples que la COFIN et la COGEST ont également relevés, sans savoir que j'insiste depuis longtemps pour atteindre ces objectifs. Tout d'abord, il n'y a pas de procédure claire concernant le suivi des dépassements budgétaires, parce que, depuis trois ans, la Municipalité ne veut pas se mettre d'accord sur des définitions précises et un suivi clair. Les heures supplémentaires sont un vrai serpent de mer.

Bien qu'une directive précise qu'un collaborateur ne peut pas dépasser un certain seuil, c'est plus de 400'000 francs supplémentaires qui sont constamment dans le pipeline chaque année, faute d'un suivi au niveau de l'ensemble des dicastères. Une autre question, c'est la grille salariale.

La grille salariale doit être revue, mais, bien sûr, ce point aussi est reporté depuis deux ans. J'ai beaucoup insisté pour enfin obtenir que l'UCV fasse une analyse financière rétrospective de la commune de Prilly entre 2018 et 2023, suivie d'une analyse prospective de 2025 à 2029. Je m'étais engagé à présenter au Conseil communal cette analyse, ce qui a été refusé par la Municipalité, qui ne voulait pas porter à votre connaissance ces chiffres avant la discussion du budget 2025 et certains objets qui ont été votés début octobre dernier.

Le rapport de majorité de la COFIN relève d'ailleurs cette incohérence dans les tableaux présentés. Alors que j'avais proposé à la Municipalité un audit complet du fonctionnement de la Commune, portant tant sur les ressources humaines, la question organisationnelle et les finances, ce mandat a été limité par la majorité de la Municipalité aux deux derniers thèmes. L'aspect RH a été retiré malgré les problèmes avérés dans ce domaine.

Je voulais mettre en place depuis deux ans un système de contrôle financier. Cependant, en lien avec ce qui vient d'être dit, vous comprendrez les difficultés liées à l'instauration d'une telle démarche. Finalement, on voit ici que la Municipalité ne veut pas mettre en place une véritable stratégie financière, mais préfère gérer le budget de manière annuelle.

Bref, on vise un équilibre budgétaire qui est effectivement un idéal et légal. Mais si on a aujourd'hui un plan financier sur cinq ans à partir de 2026, on n'a pas de véritable stratégie pour parvenir à cet équilibre.

J'informe donc le Conseil communal que je ne défendrai pas ce budget, qui n'a pas de rigueur, afin de provoquer de réels changements au sein du fonctionnement municipal. Je vous engage à refuser le budget de 2025.

Je vous remercie.

Merci, Monsieur le Municipal. Je vous propose tout de même que nous vous votions si besoin la façon de faire, afin qu'on puisse ouvrir la discussion générale officiellement, si personne ne s'oppose à cette façon de faire.

Personne ne s'oppose à la façon de procéder.

J'appelle Madame la Conseillère Nolwen Favé, rapportrice de la COFIN, pour la lecture des parties « Délibérations », « Vœux » et « Vote final », sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du Conseil.

Madame la rapportrice, vous avez la parole.

Lecture du rapport de la COFIN.

Merci Madame la rapportrice. Je prie Monsieur le Conseiller Fabien Deillon, rapporteur de minorité de lire la partie « Délibération et amendements ».

Monsieur le rapporteur vous avez la parole.

Lecture du rapport de minorité.

J'ouvre la discussion générale.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci, Madame la Présidente.

Je ne vais pas être très long, mais je vais quand même reprendre le rapport de minorité pour commenter certains passages. Vous aurez certainement lu, dans le préavis original de la Municipalité, en page 5, le tout premier paragraphe :

"Le budget est établi conformément aux dispositions et, entre autres, du règlement sur la comptabilité des communes, articles 5 à 8."

C'est significatif. Déjà, à ce moment-là, la Municipalité explique qu'elle se contente de respecter les articles 5 à 8. Les articles 1 à 4 et 9 et suivants ne semblent pas faire partie de ceux jugés importants.

Bien sûr, on a déjà entendu dans ce Plénum que, finalement, le RC n'est qu'un règlement et qu'il n'est pas forcément nécessaire de le suivre. Je me pose donc des questions sur la légalité du budget.

L'article 2, sur lequel on ne se réfère pas puisqu'on n'en tient pas compte, dit que les finances communales doivent être gérées conformément aux principes de légalité et d'emploi judicieux. L'emploi judicieux, on peut en discuter. Naturellement, cela dépend étroitement des convictions politiques de chacun. Ce qui est judicieux pour les uns ne l'est pas forcément pour les autres.

Et surtout, cet article 2 mentionne le principe de l'équilibre budgétaire. Pour celles et ceux qui estiment qu'un excédent de charges de 6 millions respecte ce principe, il faut quand même une sacrée dose de mauvaise foi.

Ensuite, il y a l'article 3, qui stipule que les crédits budgétaires ne peuvent pas être utilisés à d'autres fins que celles prévues par le budget. Or, on a vu dans les derniers comptes que, lorsqu'on arrive en fin d'année et qu'il n'y a plus d'argent dans un budget, certaines factures sont passées sur un autre compte où il reste encore un peu de marge.

Et puis, l'article 10 indique que la Municipalité veille à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés. Quand la Commission des finances s'est penchée sur cette question, la discussion portait non pas sur comment éviter ces dépassements, mais sur la mise en place d'une procédure permettant tout de même de dépasser les crédits.

Mesdames, Messieurs, quand on présente un budget avec 6 millions d'excédents de charges et qu'on prévoit encore la possibilité de dépassements, je ne sais pas où on compte aller.

Pas besoin d'être expert pour voir que, dans le préavis de la Municipalité, aux pages 6 et 7, les chiffres mènent droit dans le mur. On nous dit que la dette restera stable à 74 millions. Soit, c'est une bonne chose. On nous dit aussi que les investissements devraient avoisiner les 16 millions. Certes, il s'agit d'investissements, pas de charges, mais c'est quand même un montant conséquent.

Avec un excédent de charges de 6 millions, on prévoit donc de dépenser 22 millions (16 millions d'investissements + 6 millions d'excédents de charges). Or, avec une marge d'autofinancement d'1,5 million, il reste un trou de 20,5 millions. Si la dette n'augmente pas, comment est-ce possible ? Ces chiffres ne tiennent pas la route.

En page 3 du rapport de minorité, on voit que, plus on avance, plus les courbes des budgets et des comptes s'éloignent. Normalement, les comptes devraient être proches des budgets, avec quelques ajustements. Mais là, on ne sait plus quoi croire ni à qui se fier.

Le manque de rigueur budgétaire résulte de choix faits par le Conseil communal lui-même. Nous avons voté, année après année, des préavis qui induisent des charges pérennes. Quelques exemples :

- La piscine de la Fleur-de-Lys coûte 1'250'000 francs par an en excédent de charges.
- Le restaurant de la piscine engendre, les bonnes années, 60'000 francs d'excédents de charges.
- Le CSM coûte 800 000 francs par an.
- Le bâtiment administratif, avec toute sa domotique, requiert un entretien conséquent.

- Et que dire du plan climat, des voies vertes ou du PALM ?

Bien sûr, certains investissements sont nécessaires pour une commune comme Prilly, mais il faut rester raisonnable.

Prilly souffre de "boulimie budgétaire" : on dépense toujours plus sans se poser les bonnes questions. La dette continue d'augmenter, et c'est aux générations futures qu'il incombera de la rembourser.

Autre problème, le phénomène de Parkinson : les administrations ont une tendance naturelle à s'amplifier, à inventer du travail supplémentaire et à vouloir engager toujours plus. Ce phénomène est bien documenté en économie.

Mesdames, Messieurs, je vous invite à voter toute mesure permettant de réduire les charges. Un budget avec 6 millions d'excédents de charges est un budget à renvoyer à la Municipalité pour révision.

Ne vous laissez pas effrayer par l'idée de refuser le budget : si nous le faisons, la Municipalité pourra fonctionner en 2025 avec un douzième du budget de 2024 chaque mois, le temps de revenir avec une proposition plus raisonnable.

J'en ai fini pour le moment.

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PSIG) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers et les Conseillères,

Le PSIG a longuement réfléchi à la réponse qu'il va donner ce soir, donc le discours sera le suivant. Nous nous tenons aujourd'hui face à une déclaration forte et courageuse de la part du municipal qui a choisi, dans un geste, de rompre partiellement le devoir de collégialité.

Un geste qui témoigne d'un attachement à la transparence, à la rigueur et à l'intérêt supérieur de notre commune. En tant que parti, nous tenons à souligner cette démarche et à exprimer notre soutien ferme aux préoccupations exprimées. Les exemples évoqués par le municipal pointent des lacunes préoccupantes dans la gestion des finances communales.

Absence de suivi clair des dépassements budgétaires, dépassement chronique des heures supplémentaires, report constant sur les réformes cruciales comme la grille salariale ou la mise en place d'un contrôle financier. Comment pourrions-nous avancer sereinement sans prendre en compte ces signaux d'alerte ? Ces dysfonctionnements risquent d'affaiblir la gestion communale et de compromettre la confiance des citoyennes et citoyens envers les institutions.

Le refus de ce budget doit être perçu comme une occasion de revoir nos pratiques et d'instaurer des procédures claires. Il est temps de demander un changement de cap pour poser les bases d'une gestion plus rigoureuse et adaptée aux besoins de notre commune. Nos attentes pour l'avenir :

- Planification stratégique. Passer d'une gestion annuelle à une vision pluriannuelle qui accompagne une transparence sur les analyses financières.

- Donner au Conseil communal une vision claire de l'évolution financière de la commune sur plusieurs années en présentant les analyses financières rétrospectives pour comprendre les tendances passées et prospectives pour projeter les besoins futurs.
- Améliorer la transparence en permettant aux élus et aux citoyens de mieux comprendre les priorités et les choix budgétaires de la municipalité. Une telle approche rendrait la gestion plus cohérente et supprimerait les sentiments de suspicion.
- Suivi précis des dépassements budgétaires.
- Mettre en place des définitions claires et des processus de surveillance systématique. La proposition formulée par la COFIN va dans ce sens.
- Révision de la grille salariale. Faire de cette réforme une priorité avec un calendrier strict.
- Et surtout, un fonctionnement municipal prenant réellement en compte les différents avis en cherchant des consensus sincères, quitte à devoir abandonner les projets de certains dicastères, et dans le respect de chacun et chacune.

En conclusion, le PSIG refusera ce budget.

Monsieur le Conseiller David Stauffer (LCVL) a la parole

Madame la Présidente.

Je ferai la première partie de la position du groupe Le Centre et Vers Libéraux pour exprimer, tout d'abord, notre surprise.

En fait, on regrette un peu cette désolidarisation du Municipal des Finances. Cela donne l'impression du "sauveur" qui arrive un peu trop tôt, en décembre, mais que personne n'a reconnu, etc. Cela nous semble d'autant plus surprenant que l'ensemble des points avancés correspond aux vœux de la Commission des Finances.

Ces vœux ont déjà été en partie posés. Si ces derniers sont suivis, il n'y a pas besoin de rompre la collégialité, même partiellement. À partir de là, jouer le rôle du seul contre tous ne nous paraît pas être un argument valable.

Un budget est présenté par une Municipalité et doit être défendu en tant que tel.

Je vous remercie de votre attention.

Madame la Conseillère Lumia Claramunt (PLR) a la parole

Madame la Présidente, chers Municipaux, chers Conseillers communaux.

Monsieur Kurt, les problèmes de rigueur dans l'élaboration du budget sont présents depuis le début de cette législature, et le déficit budgétaire est plus que conséquent, à priori depuis votre prise en charge du dicastère des Finances. Je trouve, à titre personnel, dommage que vous attendiez le budget 2025 pour mettre en avant les points que vous avez cités.

Il n'est pas nécessaire de revenir sur la rupture du principe de collégialité, puisque, selon moi, vous l'avez déjà rompu avec l'envoi de vos faire-part.

Mais revenons au budget. Selon nous, un refus pourrait être perçu comme une défiance vis-à-vis de l'administration communale, qui a effectué son travail de manière plutôt consciencieuse.

Dans ce contexte, le PLR, bien que pas du tout satisfait d'une situation déficitaire, ne va majoritairement pas refuser le budget.

Merci.

Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole

Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Monsieur le Syndic, Madame la Présidente,

Je vais me prononcer ici essentiellement en tant que président de la COFIN et revenir ensuite, peut-être, sur des points plus personnels.

Monsieur le Municipal des Finances, par rapport à ce que vous avez indiqué en préambule, je conçois que vous soyez mal à l'aise dans cet exercice, mais j'ai de la peine à vous croire quand vous affirmez avoir promu davantage de rigueur au sein de la Municipalité pour réduire les charges pérennes. Cette année, l'un des seuls postes de travail supplémentaires demandés par la Municipalité concerne votre dicastère, à savoir un délégué au sport.

Si vous souhaitez réduire les charges pérennes, ce n'est pas en augmentant les effectifs. Permettez-moi de douter de votre bonne foi lorsque vous déclarez que la Municipalité n'est pas d'accord pour mettre en place un suivi clair des dépassements budgétaires. La COFIN a réuni l'ensemble de la Municipalité pour en discuter.

Vous êtes resté totalement taciturne lors de cette séance, qui réunissait, une fois de plus, la COFIN et l'ensemble de la Municipalité pour trouver un mode de suivi. Ce suivi a ensuite été présenté dans le chapitre des vœux, dans le rapport. Les discussions et propositions ont essentiellement émané de vos collègues Verts et du Syndic.

Dans ce contexte, vous incitez aujourd'hui le Conseil à refuser un budget, c'est-à-dire à rejeter le travail établi par votre propre administration. Un budget n'est pas uniquement le fruit du travail d'une Municipalité, mais surtout celui de l'ensemble de l'administration. Refuser ce budget, c'est également défier l'ensemble de l'administration, ainsi que tous les collaborateurs et collaboratrices qui y ont travaillé. Ce n'est pas un moyen de favoriser leur motivation.

À titre personnel, il est effectivement difficile pour moi de voter un budget qui n'est pas à l'équilibre. Je ne peux souscrire à un déficit. Ainsi, personnellement, je m'abstiens lorsque les budgets sont déficitaires, surtout en termes de marge d'autofinancement.

En tant que président de la COFIN, je tiens à rappeler que celle-ci a voté en majorité pour le budget. Refuser ce budget revient aussi à voter contre notre administration, contre les collaborateurs et collaboratrices de notre commune, qui ont en grande majorité travaillé consciencieusement pour notre communauté.

En conclusion, une décision de cette nature n'a certainement pas été prise sur un coup de tête ce soir. La collégialité implique concertation et dialogue.

Le fait de venir ce soir, sans concertation ni dialogue en préambule, pour refuser un budget sur lequel la COFIN a travaillé plus de 720 heures, n'est pas un gage de collégialité.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Il est difficile de venir devant vous après toutes ces interventions ce soir, mais je souhaite apporter quelques éléments complémentaires.

Tout d'abord, je tiens à remercier la COFIN pour le travail qu'elle a accompli dans l'analyse de ce budget. Cependant, je souhaite rappeler et souligner que la plupart des amendements qu'elle nous a proposés relevaient très souvent d'erreurs de calcul, d'oublis, et donc d'un manque de rigueur.

Nous espérons qu'à l'avenir, l'établissement du budget se fasse avec plus de sérieux et qu'il soit plus rigoureux.

Je souhaite également revenir sur l'avis du Centre et des Verts Libéraux concernant les finances. Pour notre groupe, une bonne conduite des finances devrait se rapprocher d'un ratio de 3 %. Ce ratio se calcule de la manière suivante : le total des revenus sur les pertes. Actuellement, si l'on applique ce ratio à notre budget, il s'établit à 7 %. Cela montre que les pertes budgétées sont beaucoup trop importantes par rapport à ce qui serait acceptable.

Alors, comment agir, me demanderez-vous ? Eh bien, il y a peut-être des possibilités. Monsieur Schroff qui s'est exprimé juste avant moi, a mentionné la demande d'augmentation d'un poste de chef de service. Durant cette législature, nous sommes passés de deux postes de chef de service au dicastère des finances à une demande pour un quatrième poste.

Je pense qu'il y a des mesures à prendre pour limiter ces augmentations. Cela pourrait être, symboliquement, un exemple donné par le dicastère des finances lui-même, en réduisant l'augmentation des EPT dans ce service.

Un autre point qui n'a pas du tout été abordé jusqu'à maintenant est l'indice des prix à la consommation. Ce budget a été établi en mars, sur un indice de 1,1 %. Jusqu'au mois d'août, cet indice était encore à 1,1 %. En octobre et novembre, il s'est réduit à 0,7 %. Si l'on regarde la ville de Lausanne, son budget a été établi sur un indice de 0,6 %.

La question est donc la suivante : comment la Municipalité peut-elle envisager d'appliquer un taux inférieur à celui de 1,1 %, en le réduisant à une valeur plus basse ? Cela pourrait être une bonne manière de prendre des mesures pour diminuer les charges de notre budget.

Je reviendrai tout à l'heure, dans le point d'introduction, pour poser trois questions à ce sujet.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Conseiller Florent Héroguel (VER) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Comme vous pouvez l'imaginer, nous n'avons pas eu le temps de nous concerter. Cette situation nous a surpris. Je parle en mon nom, mais je pense que certains de mes collègues partagent les idées que je vais exprimer.

Est-ce que ce budget est parfait ? Non.

Est-ce qu'il y a des problèmes de gestion ? Oui.

Est-ce que je suis satisfait de l'ambiance au sein de la Municipalité ? Non.

Il y a beaucoup de choses à améliorer, et je pense que nous sommes tous d'accord sur ce point. Mais est-ce que la bonne manière de procéder est de refuser ce budget ? Personnellement, je trouve que c'est une méthode trop destructive et pas constructive. C'est pourquoi, pour ma part, j'ai envie de soutenir ce budget.

Il y a des amendements possibles, et j'invite ceux qui ne sont pas satisfaits à proposer des amendements de manière constructive, afin que nous puissions avancer. Comme cela a été mentionné précédemment, refuser ce budget en bloc enverrait un mauvais signal. Je ne pense pas que ce soit la manière appropriée de procéder.

Je comprends les raisons qui ont poussé certains à envisager cette option, mais je considère que la méthode n'est pas du tout adaptée. Encore une fois, je soutiens ce budget et je crois qu'il est essentiel d'être constructif et de proposer des solutions.

J'ai beaucoup de respect pour le travail réalisé par la COFIN. J'ai entendu que 720 heures ont été consacrées à l'analyse de ce budget, et je suis certain que ces personnes ont examiné chaque détail avec soin.

La Municipalité a également ma confiance, tout comme l'ensemble du personnel qui a travaillé sur ce budget, accumulant des centaines, voire des milliers d'heures de travail. Je pense qu'il serait irrespectueux de simplement dire : "Nous refusons, revenez avec autre chose." Il faut, si possible, adopter une approche plus constructive.

Voilà, c'était une intervention un peu brute, non préparée. Merci pour votre attention.

Monsieur le Conseiller Christophe Porté (VER) a la parole

Bonsoir,

Juste une question, au cas où ce budget serait refusé. Je m'adresse à la Municipalité : comment pensez-vous faire mieux sans changer la recette ?

Ne serait-il pas temps de vous demander s'il ne faudrait pas redistribuer un peu les dicastères entre vous ?

Monsieur le Conseiller Léo Gaillard (Indép.) a la parole

Madame la Présidente,

Je suis, moi aussi, un peu sous le choc de ce que j'ai entendu. À chaque fois que je pense vivre une soirée historique dans ce conseil, en me disant que je n'en verrai pas de plus marquante, voilà qu'une autre arrive un an ou deux plus tard.

Je n'ai pas trop envie de plaisanter, mais je vous remercie, cher public, de m'offrir cette tribune.

Effectivement, je ne vais pas trop revenir sur ce qu'a dit mon préopinant, mais il se joue ici quelque chose de plus important qu'un simple vote. Je pense qu'envoyer ce type de signal à la population n'est pas une bonne chose.

C'est peut-être le moment de se rappeler que tout le monde ici a été élu par une population qui, parfois, n'est pas politisée et qui ne comprendra peut-être pas très bien ce qui se passe. Derrière ce budget, il y a des employés, il y a un fonctionnement, il y a des investissements. Je ne vais pas refaire toute la liste, mais nous vivons une situation pour le moins particulière.

Je le répète, pour que ce soit bien entendu : notre Municipal des Finances, après avoir travaillé pendant des mois à établir un budget, annonce maintenant qu'il va le refuser. Je ne sais pas quelle expression utiliser pour rester courtois, mais franchement, quel message cela envoie-t-il à l'administration, à tous les employés, et même à la population en général ?

Je ne sais pas ce qu'on pourrait faire de pire, en termes de message, pour la défense des intérêts que chacun ici est censé représenter, pour les différentes tranches de la population que chacun défend.

Je vais simplement inviter chacun et chacune à faire preuve de dignité et de responsabilité dans son vote. Votez en votre âme et conscience, au nom de ce que vous pensez profondément, et non pas uniquement au nom de votre groupe ou pour d'autres raisons. Rappelez-vous que ce vote signifie quelque chose.

Je rejoins mon préopinant : ce n'est probablement pas la bonne manière de protester ou d'envoyer un message sur ce qui se passe potentiellement à la Municipalité. Il y a d'autres façons de faire.

Ici, ce dont il est question, c'est du budget d'une administration et des prestations pour la population. C'est cela qu'il faut garder en tête.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Jamais, en vingt ans d'expérience budgétaire, je n'aurais imaginé vivre une telle situation au sein de notre Municipalité. Pas avec vous, car cela fait partie de notre rôle.

Vous êtes ici pour nous confronter à la réalité, pour pointer, comme l'a fait Monsieur Deillon, nos failles, voire notre incompétence dans l'élaboration de ce budget. Je l'admets, cela fait plusieurs années que nous avons du mal à vous présenter quelque chose de pleinement satisfaisant.

Cependant, permettez-moi de vous montrer ce document qui récapitule, depuis 1980, les charges ordinaires, les revenus ordinaires, les comptes et les résultats jusqu'en 2023. Sur cette feuille, seuls trois exercices sont en rouge. Trois années, Mesdames et Messieurs.

Cela ne signifie pas que nous pouvons traiter le budget avec légèreté, loin de là, et je pense que Monsieur Deillon l'a bien compris. Mais nous qualifier d'incapables ou de déraisonnables parce que nous présentons des budgets déficitaires me semble injuste. En vingt ans, la situation financière de la commune n'a jamais atteint un niveau catastrophique, malgré ce que certains insinuent.

Monsieur le rapporteur de la minorité, vos propos vont dans le même sens, mais c'est votre rôle, et nous en avons l'habitude. Je tâcherai néanmoins de nuancer vos remarques dans la suite de mon intervention.

Quand je parlais "du jamais vu", c'est bien de cela qu'il s'agit. Une telle situation ne s'est jamais produite au sein de la Municipalité. Cependant, ce n'est ni le lieu ni le moment pour régler nos différends en public, surtout avec la présence des médias.

Nous ne devons en aucun cas nous livrer à des scènes déplacées. Certaines interventions initiales ont pu donner cette impression, mais cela ne reflète pas notre volonté. Nous, les quatre membres de la Municipalité qui soutenons ce budget, souhaitons préserver une attitude digne et mesurée, ce qui n'a malheureusement pas toujours été le cas dans les prises de parole précédentes, notamment en matière de collégialité.

Je crois que cela ne s'est jamais vu dans le canton. Mais peut-être qu'on en trouvera un deuxième. À partir de là, Mesdames et Messieurs, c'est notre sujet.

Je vous demande de ne pas prêter trop d'importance à ce qui s'est passé, car c'est un épiphénomène, une histoire interne entre nous. Nous avons une personne qui n'est pas d'accord avec les quatre autres. Cela peut arriver.

Moi-même, je n'étais pas du tout d'accord avec l'histoire de la préemption. Ensuite, comme vous le savez, cela s'est arrêté à un moment donné. Nous ne faisons pas porter à la commune ou à l'administration - comme certains l'ont mentionné - le poids de nos différences ou de nos contradictions au sein de la Municipalité.

Ce n'est pas envisageable. Dans notre système démocratique, nous devons respecter le processus, même en cas de désaccord. À un moment donné, il est essentiel, finalement, que nous venions tous ensemble pour défendre ce budget. Nous pensions que cela serait possible ce soir, mais nous n'avons pas été informés de ce qui allait se produire ici.

Je trouve également que, pour rester courtois, c'est quelque chose qui aurait pu nous être signalé. Je vais maintenant défendre la collégialité en me référant à ce qui avait été dit au départ pour introduire le débat. Nous aurions aussi pu nous préparer, car au début, je ne devais pas intervenir.

Nous avons un Municipal des finances, et c'est son rôle de défendre le budget. Cela s'est toujours fait ainsi, depuis la nuit des temps. Cela continue de se faire ainsi, même si nous ne sommes pas toujours d'accord sur certains points.

Ce soir, ce n'est pas le cas. Il fallait bien que j'apprenne, au moins une fois, à intervenir de cette manière, « à l'arrache », comme on dit, pour essayer de rétablir la situation.

Concernant ce budget, Monsieur Deillon, il serait long de répondre point par point à tout ce que vous avez dit.

Cependant, nous allons nous concentrer sur certains éléments. Quand vous affirmez que « la légalité du budget n'est pas respectée », je vous répondrai que, selon moi, ce n'est pas exact. Nous nous connaissons bien, et nous avons parfois été opposés, parfois plus proches. La légalité, c'est-à-dire le respect des lois, n'interdit pas les déficits. La Loi sur les finances publiques permet, dans certaines conditions - qu'il s'agisse de la conjoncture, d'événements spécifiques ou d'autres facteurs -, de présenter des budgets déficitaires.

Cela est vrai pour une commune, un canton ou même un État, en tenant compte du contexte national et international.

Comme la loi n'interdit pas de déposer un budget déficitaire, même si j'ai bien compris que cela ne vous plaît pas, vous avez sans doute raison de défendre votre position. Cependant, en tant que Municipalité, nous avons le droit de déposer un budget déficitaire.

Vous évoquez souvent le chiffre de 6 millions. Il est vrai que ce montant est significatif, mais il est proportionnel à ce qui nous a déjà été annoncé, notamment au niveau de la péréquation. Vous savez très bien, Monsieur le Député, que cette péréquation, que le canton allait voter ou nous imposer, était auparavant favorable pour nous. Or, elle ne l'est plus désormais, du moins en théorie. Nous savons très bien que les situations peuvent varier en fonction des autres communes, ce qui influence finalement cette péréquation. Notre situation actuelle n'est donc pas forcément celle retranscrite dans le budget 2026.

Ensuite, concernant l'audit, vous, comme d'autres, avez mentionné qu'un audit a été réalisé, à la fois organisationnel et financier. Vous l'aurez bientôt à la Commission des finances, car il a fallu du temps pour l'examiner. Ce rapport, ainsi que l'audit financier et le rapport de l'UCV, n'est pas aussi catastrophique que ce que vous prétendez. Certes, il contient des avertissements et souligne certains points nécessitant une vigilance accrue, mais affirmer que nous sommes dans une situation catastrophique est inexact.

D'ailleurs, lorsque vous dites que les charges augmentent davantage que les revenus, ce n'est pas vrai non plus. Si vous regardez de plus près les proportions, cela ne se vérifie pas. Même en cas de déficit, celui-ci est influencé par d'autres paramètres que les seules charges et revenus simples. Nous n'avons pas nécessairement toutes les réponses sur ces aspects précis pour le moment.

Vous vous êtes ensuite lancé, Monsieur le rapporteur de la minorité, dans une liste exhaustive de nos dépenses des dernières années. Je ne vais pas reprendre toute cette liste, mais permettez-moi de commenter certains points.

La piscine de la Fleur-de-Lys, par exemple : qui, ici, n'a jamais profité de cet équipement avec sa famille ? Beaucoup dans cette salle fréquentent cette piscine et en apprécient la qualité. Il s'agit d'un investissement au service de la population. Le restaurant de la piscine, quant à lui, était une nécessité ; il n'était pas envisageable de ne laisser qu'une simple buvette.

Concernant le CSM, certains estiment que cela ne sert à rien, mais d'autres considèrent que la piscine couverte, la patinoire, et d'autres équipements, sont utiles pour les jeunes comme pour les moins jeunes. Ces infrastructures jouent un rôle important. Les bâtiments administratifs sont également nécessaires. Quitter des locaux obsolètes pour s'installer dans des infrastructures modernes et adaptées, comme celles que nous avons aujourd'hui, était une décision logique.

Enfin, les investissements dans les plans climat et d'autres projets s'inscrivent dans une normalité, car nous ne pouvons pas faire autrement.

Alors, Monsieur Deillon, dire que nous sommes inconscients ou que nous dépensons excessivement, c'est ignorer que nous sommes une commune qui investit pour ses citoyens.

Nous ne sommes pas une commune qui répondrait à ses habitants : « Nous n'avons pas d'argent, nous ne pouvons rien faire pour vous, restez chez vous et tout ira bien. » Non, nous avons des écoles, des infrastructures et bien d'autres choses qui nécessitent des investissements.

D'ailleurs, vous avez dit que nous pouvions quand même investir, mais peut-être considérez-vous que certaines choses soient bien plus prioritaires que d'autres. La Municipalité, pour sa part, doit, à un moment donné, établir ses propres priorités.

Quand on entend dire - y compris par le Municipal des finances lui-même - que la Municipalité agit parfois de manière désordonnée, avec des dépassements mal expliqués ou sans rigueur, cela mérite clarification. Peut-être que nous avons effectivement mal présenté ou insuffisamment justifié certains dépassements, pourtant utiles. Il ne s'agit pas de gaspiller de l'argent, mais simplement de mieux expliciter ces dépassements et, sans doute, de les communiquer plus rapidement à la Commission des finances ou à d'autres instances concernées.

Nous avons beaucoup travaillé avec la COFIN - et Monsieur Deillon, vous en êtes témoin - pour mettre en place un outil permettant de vous informer plus rapidement des dépassements potentiels. Cet outil est quasiment finalisé et sera à votre disposition dans les années à venir. Nous estimons qu'il s'agit d'une solution parfaitement adaptée.

Ensuite, en ce qui concerne l'équilibre budgétaire : bien sûr que c'est un principe fondamental. Mais à ce compte-là, de nombreuses municipalités pourraient être accusées de ne pas respecter strictement ce principe. En effet, un équilibre budgétaire à 0,0 %, sans tenir compte des ajustements ultérieurs liés à la péréquation, aux revenus supplémentaires, aux taxes d'équipements communautaires, ou autres, semble irréaliste.

On nous reproche de ne pas avoir suffisamment de réserves. Pourtant, il y a actuellement 7 millions prévus, qui proviendront des taxes dues par les promoteurs des nouvelles constructions. Certes, cet argent n'est pas encore encaissé, mais il est planifié et arrivera en temps voulu. Ainsi, même si, en 2025, vous pourriez objecter que ces fonds ne sont pas encore disponibles, il reste pertinent de les intégrer dans nos prévisions à long terme.

Concernant le refus du budget, Mesdames et Messieurs, je vous demande de ne pas vous laisser trop influencer par les propos tenus en préambule par notre collègue. Nous-mêmes, en Municipalité, n'avions pas été avertis de cette intervention. Nous pensions que, comme d'habitude, le Municipal des finances présenterait et défendrait le budget soumis par la municipalité.

Nous aurions apprécié que cette situation nous soit annoncée à l'avance. Cela nous aurait permis de mieux nous préparer et d'éviter l'embarras de ce qui se passe aujourd'hui. Ce qui se déroule ici est, je le répète, une première dans l'histoire des municipalités.

Enfin, concernant l'indice, Madame Krattinger, vous mentionnez un taux de 0,7 alors qu'il était initialement prévu à 1,1. Il est facile de faire cette observation rétrospectivement. Toutefois, vous savez très bien qu'un budget se prépare dès le mois de mars ou avril. À ce moment-là, il était impossible de prévoir avec certitude que l'indice serait à 0,7.

Alors voilà, c'est une discussion budgétaire que vous pouvez avoir. Nous, nous présentons et défendons cet indice de 1,1 parce que nous estimons que l'administration le mérite.

Ce n'est pas parce qu'il y a un changement, avec deux ou trois mois qui font baisser cet indice, que tous ceux qui ont travaillé convenablement durant l'année - une année 2024 particulièrement difficile pour beaucoup - doivent en subir les conséquences.

L'administration a traversé des événements marquants, notamment le décès de chefs de service, qui ont provoqué des chocs importants au sein de l'équipe. Leur faire payer cette situation en diminuant l'indice à 1, et pire encore, en n'adoptant pas ce budget, reviendrait à leur infliger une double peine. D'une part, cela reflèterait notre incapacité à travailler ensemble ; d'autre part, cela leur enverrait le message qu'ils ne méritent pas cette reconnaissance, comme si, soi-disant, ils avaient mal travaillé.

Je m'interroge : est-ce que le Parti socialiste, en refusant de voter ce budget, reconnaît implicitement que ces employés n'ont pas bien travaillé ? Cela me semble d'autant plus incompréhensible que la majorité des dépenses incluses dans ce budget sont issues de propositions que vous avez défendues, non seulement cette année, mais aussi au cours des années précédentes. Ces mesures ont été introduites dans le budget communal grâce à votre soutien.

Et maintenant, à cause de tensions relationnelles avec un membre de la Municipalité, vous envisageriez de rejeter ce budget par esprit de rétorsion ? Cela ne me paraît pas juste.

La politique, selon moi, exige de prendre de la hauteur. Réagir de cette manière ne me semble pas en être un exemple.

Quant à l'entrée en matière, puisque nous en sommes là, Madame la Présidente, permettez-moi de conclure. Je suis conscient d'avoir été un peu long, ce qui n'était pas mon intention, mais il était nécessaire de clarifier certains points.

Mesdames et Messieurs, je vous demande d'entrer en matière sur ce budget, de l'amender si vous le jugez nécessaire, si vous avez des propositions constructives qui pourraient améliorer ses résultats. Mais surtout, je vous invite à le voter, car le rejeter pour les raisons évoquées précédemment serait bien trop facile et injuste.

Merci.

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'espère que ce débat se déroulera de manière démocratique, dans le respect mutuel, sans polémiques ni attaques personnelles.

La COFIN était bel et bien informée de la situation et des difficultés liées aux procédures : qu'il s'agisse de l'audit, des plans financiers, des heures supplémentaires ou des dépassements. Ce ne sont pas des faits nouveaux.

Depuis la rentrée, nous avons tenu la COFIN informée de ces difficultés auxquelles nous avons été confrontés au sein de la Municipalité. Je vous demande de ne pas tomber dans la démagogie ni de lancer des polémiques sur l'administration communale ou ses employés. Ce lieu n'est pas fait pour instrumentaliser l'administration communale.

Personne ici, au sein de la Municipalité, n'est plus attentif que moi aux conditions de travail de l'administration communale et de ses employés.

Ils ont accompli leur travail avec sérieux. Cependant, c'est à nous qu'incombe la responsabilité de vérifier et d'être rigoureux dans la gestion budgétaire. C'est là le véritable problème aujourd'hui. Nous ne sommes pas ici pour offrir un spectacle.

Il a été question de la population. La population ne comprendra pas, et le Conseil communal non plus, si nous évitons certains sujets ou si nous minimisons les problèmes. Il ne faut pas prendre la population ni le Conseil communal à la légère. Nous représentons la population, et elle a le droit d'être informée de la réalité de la gestion de ses contributions.

Non, ce n'est pas une nouveauté. Tout à l'heure, je n'ai pas informé la Municipalité de cette démarche. Lorsqu'on m'a posé la question, j'ai répondu à mes collègues : vous verrez.

Cela fait déjà deux ou trois mois que, chaque fois que le budget arrive sur la table de la Municipalité, nous ne parvenons pas à nous mettre d'accord, pour des raisons que j'ai déjà évoquées. Ce n'est ni nouveau ni surprenant.

Chaque année, nous constatons que les charges augmentent davantage que les revenus. Ce point a été répété ici à plusieurs reprises. En consultant les budgets des années précédentes, vous verrez que nos charges augmentent systématiquement beaucoup plus que nos revenus.

Je vous remercie.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PSIG) a la parole

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je vais m'exprimer au nom du PSIG, mais également à titre personnel. Je ferai la distinction entre les deux lorsque cela sera nécessaire. Je ne vais pas répéter ce qui a déjà été dit, notamment sur le fait que cela fait plus de deux ans que des problématiques budgétaires subsistent.

Revenons au début de cette législature, qui a été difficile. Je ne vais pas en détailler les raisons, car nous avons tous une perception différente de la situation. Le droit de préemption a marqué une période tendue, voire violente. Par la suite, les choses se sont apaisées. Cependant, en tant que membre de la Commission de gestion, dont j'ai été présidente pendant une année et rapportrice pendant une autre, j'ai pu constater que, malgré nos demandes répétées concernant la modernisation du management, la mise en place de politiques de formation, de procédures de travail, et de processus clairs pour définir qui fait quoi au sein et entre les départements, ces recommandations semblent être restées lettre morte.

L'année suivante, on nous a présenté de modestes avancées, principalement réalisées par ceux qui avaient déjà une démarche proactive et un suivi de projet. Mais dans l'ensemble, il est évident que soit la municipalité n'écoute pas, soit elle manque de moyens, soit il y a un problème sous-jacent. En tout cas, les réalisations sont limitées.

Je ne vais pas m'étendre sur le budget. Depuis plusieurs années, la COFIN formule des demandes systématiques qui ne sont pas mises en œuvre. Face à cette situation, que faisons-nous ? Appelons-nous le Conseil d'État à l'aide ?

Continuons-nous avec cette approche approximative en nous disant que ce n'est pas si grave ? Ou bien prenons-nous une décision différente, difficile mais nécessaire ?

Cette décision, ce soir, est loin d'être évidente. Je tiens cependant à préciser qu'il n'y aura pas de conséquences pour les employés de l'administration communale : leurs salaires sont garantis, les préavis votés peuvent être exécutés, et il reste du travail à faire. Cela dit, il faudra remettre l'ouvrage sur le métier.

C'est ici que je m'exprimerai à titre personnel. Je regrette profondément que nous ne puissions pas faire de la politique autrement. J'ai moi aussi cru qu'un autre mode de faire politique était possible.

Je me souviens du mois de décembre 2016, lorsque j'étais présidente du Conseil. Nous avons dû interrompre une séance consacrée au budget, car à l'époque, il n'y avait pas de séance de relevée prévue. C'est à partir de ce moment qu'une telle séance a été instaurée. Naïvement, avec toute la confiance que j'avais en ce Conseil communal, j'avais proposé de revenir le lendemain soir pour terminer le budget.

Les membres ont accepté, mais le lendemain soir, seule la gauche était présente. La droite était absente. Ce jour-là, une collègue de droite m'a dit : « Mais vous êtes naïve. » Et je me suis dit qu'elle avait raison : la politique, ce n'est pas toujours cela.

Quand on ne peut pas dialoguer, ce qui est pourtant essentiel, il faut parfois provoquer un changement pour faire bouger les lignes. Une crise peut parfois être salutaire et permettre de reconstruire un dialogue. Ce dialogue est crucial, surtout lorsque nous avons encore environ un an et demi de travail devant nous.

Enfin, je rappelle que le budget de 2016 avait été voté en janvier, et tout s'était bien passé par la suite.

La parole est-elle encore demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Je clos donc la discussion générale. Nous allons entamer l'analyse du budget.

Partie générale, message de la Municipalité et différentes analyses : pages 5 à 14

Il y a-t-il des questions ou des remarques ?

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Je souhaite revenir sur la question de l'indice des prix à la consommation. Le budget a été établi en mars avec un taux de 1,1 %. Ma question est la suivante : est-ce que la Municipalité applique une indexation en fonction d'un mois précis de l'année ? Ce mois reste-t-il le même d'une année à l'autre ?

Ma deuxième question concerne une situation observée à l'association intercommunale de la Polouest, par exemple.

Le Conseil intercommunal y vote un indice, mais à la fin de l'année, en fonction de l'évolution de cet indice, la Polouest applique un autre indice, qui peut être différent. Cela signifie que le Conseil donne une autorisation de dépense jusqu'à un montant précis, laissant ensuite à la Municipalité la liberté de choisir l'indice qu'elle souhaite appliquer. Cet indice peut être supérieur ou inférieur au montant initial. Est-ce que la Municipalité pourrait envisager d'adopter un fonctionnement similaire ?

Je vous remercie pour votre attention.

Merci, Madame la Conseillère. Est-ce qu'un autre Conseiller veut prendre la parole ?

Ce n'est pas le cas.

La Municipalité souhaite-t-elle répondre ?

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Volontiers, Madame Krattinger,

Il me semble que c'est toujours à la même période que nous fixons ce taux. Cependant, il faudrait que je vérifie, car je n'ai pas les données des années précédentes pour comparer avec ce qui s'est passé cette année. Mais, disons que... enfin, je ne sais plus, on me confirme là-bas que c'est bien le cas. Donc, c'est toujours au même mois, à la même période, que nous fixons cela. Voilà, merci.

Budget de fonctionnement par nature : pages 16 à 18

Il y a-t-il des questions ou des remarques ?

Ce n'est pas le cas.

Budget de fonctionnement par Direction – Résultat net : page 19

Il y a-t-il des questions ou des remarques ?

Ce n'est pas le cas.

Budget de fonctionnement par Direction détaillé : pages 20 et suivantes

Il y a-t-il des questions ou des remarques ?

Ce n'est pas le cas.

Nous allons donc revoir le budget chapitre par chapitre et nous nous arrêterons lorsqu'il y aura une demande de discussion ou d'amendement.

10. AUTORITES, PAGE 20

Amendement no 1 de la COFIN : 1010.3001.000 Traitements, diminution de charges de CHF 28'990.-.

Je passe la parole à Madame la rapportrice pour lire l'amendement no 1 de la COFIN.

Lecture de l'amendement no 1 de la COFIN.

Y-a-t-il des demandes de prise de parole sur cet amendement ?

Ce n'est pas le cas.

La parole est-elle demandée par la Municipalité ?

Je passe au vote sur l'amendement no 1 de la COFIN.

Vote : l'amendement no 1 de la COFIN est adopté à l'unanimité.

Nous passons au vote sur le chapitre 10 tel qu'amendé.

Vote : le chapitre 10 amendé est accepté à une large majorité, moins une abstention

11. ADMINISTRATION, PAGES 21 à 24

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PSIG) a la parole

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai d'abord une question à adresser à la Municipalité concernant l'augmentation du budget de formation permanente. En juin 2024, la Cogest a présenté le vœu numéro 6 à la Municipalité, demandant l'établissement d'une politique de formation permanente, estimant que celle-ci n'était pas suffisamment développée.

La Municipalité a refusé d'entrer en matière, et M. Stauffer, président de la Cogest, est intervenu lors du Conseil communal pour rappeler qu'une politique de formation permanente n'a pas vocation à s'adapter à chaque catégorie de collaborateurs. Elle établit les principes que la Municipalité vise en termes de développement des compétences, de progression de carrière, etc.

En définissant ces principes, cette politique est applicable à tous les collaborateurs de l'administration. Elle permet, selon les critères établis, de prévoir un budget annuel cohérent. Toutefois, la réponse de la Municipalité a été refusée par le Conseil.

Je constate maintenant, dans les comptes, une augmentation substantielle de la ligne budgétaire dédiée à la formation permanente. J'aimerais donc savoir si la Municipalité a finalement eu le temps d'élaborer une politique de formation.

J'attends votre réponse.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Madame Clivaz Luchez, il existe effectivement des besoins en matière de formation pour que nous soyons meilleurs et que nos employés puissent encore mieux travailler que ce n'est le cas actuellement.

Nous avons donc prévu des moyens pour offrir davantage de formations et lancer des programmes de formation permanente.

Concernant ces formations dites "permanentes", il est important de noter que nous ne pourrions pas tout mettre en place en même temps, car le travail quotidien doit se poursuivre. Un système de rotation sera donc instauré, en fonction des besoins identifiés.

Nous avons également demandé aux chefs de service, en quelque sorte mandatés, d'examiner au sein de leurs départements où se situent les besoins prioritaires pour renforcer les compétences spécifiques.

Le lancement de ce programme est prévu pour l'année 2025, en fonction du budget que nous espérons que vous nous attribuerez. Car, sans budget, il ne sera pas possible de le réaliser.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PSIG) a la parole

Excusez-moi, Monsieur le Syndic, mais avez-vous mis en place une politique de formation permanente basée sur un concept écrit qui définit précisément les objectifs et les actions que la commune de Prilly souhaite entreprendre ? C'était la question posée.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Alors, voici ma réponse. Non, nous n'avons pas élaboré de concept général. Nous avons plutôt choisi d'adopter une approche ciblée, en nous concentrant sur certains services spécifiques, afin d'identifier ceux qui ont des besoins plus importants que d'autres.

Bien sûr, il serait idéal que tous les employés, qu'ils soient 180 ou 90, puissent bénéficier d'une formation permanente. Cependant, nous n'avons ni le temps ni les moyens pour cela.

Nous avons donc décidé de fixer des priorités en la matière. Merci.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PSIG) a la parole

Monsieur le Syndic.

Je comprends bien que vous rencontriez actuellement, sans doute, des difficultés en termes de personnel pour élaborer ce type de politique. Cependant, en ce qui concerne le PSIG, allouer des fonds supplémentaires sans disposer d'une vision globale, incluant une analyse et une planification, nous semble difficilement justifiable.

Par conséquent, nous vous proposons un amendement visant à réduire le montant du compte 3091.000, figurant à la page 24, de 140'000 à 86'000 francs, soit le même montant que l'année dernière, ce qui représente une économie de 54'000 francs.

Je vous remercie.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Au nom de la Municipalité, Madame la Présidente, excusez-moi. Je m'adresse à vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers, pour vous demander de refuser cet amendement.

Il est tout de même assez particulier que la même personne, qui, lors de l'examen de la gestion, nous reprochait de ne pas en faire assez et nous demandait de mettre davantage de moyens, soit aujourd'hui celle qui propose un amendement visant à réduire ces mêmes moyens. Nous avons pourtant suivi cette demande et agi en conséquence. Et maintenant, cette proposition revient en sens inverse.

Je dois avouer que j'ai du mal à comprendre cette logique. J'entends bien qu'il n'y a pas encore de politique globale et que nous devons trouver un mode de fonctionnement basé sur une gestion efficace et une mise en œuvre rigoureuse de cette formation.

Cependant, j'aimerais également préciser, et peut-être que vous ne le savez pas - bien que la presse en ait parlé -, que nous n'avons actuellement plus de responsable des ressources humaines (RH). Nous sommes en train de chercher une solution et espérons bientôt recruter une nouvelle personne, qui pourra notamment se charger de mettre en place ce que nous projetons de faire, à condition que vous nous accordiez les moyens financiers nécessaires.

Je vous invite donc, naturellement, à refuser cet amendement. Merci.

Merci, Monsieur le Syndic. La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas.

Nous allons donc voter l'amendement de Madame Patrizia Clivaz Luchez qui propose de diminuer le compte 1300.3091.000, frais de formation, de 140'000 francs à 86'000 francs, soit une diminution de charge de 54'000 francs.

Vote : l'amendement de Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez est refusé par 26 voix contre, 21 pour, moins 9 abstentions.

Nous passons donc au vote du chapitre 11, administration.

Vote : le chapitre 11 est accepté à une large majorité, moins 6 voix contre et 5 abstentions.

13. RESSOURCES HUMAINES, PAGES 24 à 25

Amendement no 2 de la COFIN : xxx.3040.000 Cotisations CIP, diminution de charges 197'696.-

Amendement no 3 de la COFIN : xxx.3050.000 Assurance accident, diminution de charges de 25'300.-

Je passe la parole à Madame la rapportrice pour lire les amendements no 2 et 3 de la COFIN.

Lecture des amendements no 2 et 3 de la COFIN.

Nous allons donc passer au vote de l'amendement numéro 2 de la COFIN.

Vote : l'amendement no 2 de la COFIN est accepté à une large majorité, moins 1 voix contre et 2 abstentions.

Nous passons à présent au vote sur l'amendement no 3 de la COFIN.

Vote : l'amendement no 3 de la COFIN est accepté à une large majorité, moins 2 abstentions.

La parole est-elle encore demandée sur le chapitre 13 ?

Ce n'est pas le cas.

Nous passons dès lors au vote sur le chapitre 13.

Vote : le chapitre 13 est accepté à une large majorité, moins une abstention

15. AFFAIRES CULTURELLES ET DE LOISIRS, PAGES 25 à 27

Amendement no 4 de la COFIN : 1510.3011.000 Traitements (p 25), diminution de charges de CHF 23'000.-

Je passe la parole à Madame la rapportrice pour lire l'amendement no 4 de la COFIN.

Lecture de l'amendement no 4 de la COFIN.

Y-a-t-il des demandes de prise de parole sur cet amendement ?

Ce n'est pas le cas.

La parole est-elle demandée par la Municipalité ?

Ce n'est pas le cas.

Nous pouvons donc passer au vote sur l'amendement no 4 de la COFIN.

Vote : l'amendement no 4 de la COFIN est accepté à une large majorité, moins une voix contre

Monsieur le Conseiller Christophe Porté (VER) a la parole

Madame la Présidente,

J'aimerais déposer un amendement visant à supprimer les 5'000 francs inscrits au compte 1510.3181.000, frais de port. Je pense qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter la distribution de papier dans les boîtes aux lettres. De toute façon, il semble que le budget actuel soit suffisant pour l'année 2024.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

5'000 francs, c'est une goutte d'eau dans la mer, mais c'est déjà ça. Dans la mesure où nous augmentons le nombre de parutions du Prill'Héraut à deux par année, je pense que chacun, au sein de l'administration communale, peut faire l'effort de publier toutes ses communications directement dans le Prill'Héraut, soit en les inscrivant et les imprimant dans la publication, soit en les insérant sous forme d'encart.

Donc, même si c'est une petite mesure, je pense que cela peut être soutenu. Je vous encourage dans cette direction. Merci, Monsieur le Conseiller.

La parole est-elle encore demandée ?

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) a la parole

Madame la Présidente. Mesdames, Messieurs les Conseillers, je demande au Conseil communal de refuser cet amendement. Aujourd'hui, tout le monde n'a pas les moyens de communication numérique, digitale.

Toute la population n'arrive pas à maîtriser les nouvelles technologies. Nous avons à peu près 30 % de la population du Prill'Hérault qui est d'un certain âge. Une fois que nous aurons mis en place notre politique en matière de communication, avec l'engagement du chargé de la communication, et que nous aurons amélioré les moyens de communication au sein de la Municipalité, de la communication publique, et le journal, donc peut-être l'année prochaine, nous pourrions revenir avec une telle proposition, mais pas pour 2025. Merci.

Merci Monsieur le Municipal. La parole est-elle encore demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Nous pouvons dès lors passer au vote sur l'amendement proposé.

Amendement : Retirer les CHF 5'000.00 du compte 1510.3181.000 et laisser ce compte à 0

Vote : l'amendement de Monsieur Christophe Porté est accepté par 30 voix pour, 18 voix contre et 9 abstentions

Nous passons au vote sur le chapitre 15 tel qu'amendé.

Vote : le chapitre 15 tel qu'amendé est accepté à une large majorité, moins 2 voix contre, 2 abstentions

17. SPORTS, PAGES 27 à 30

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

18. TRANSPORTS PUBLICS, PAGE 30

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

19. INFORMATIQUE, PAGE 30

Amendement no 5 de la COFIN : 1900.3151.001 Entretien équipement informatique (p 30), diminution de charges de CHF 129'540.-

Je passe la parole à Madame la rapportrice pour lire l'amendement no 5 de la COFIN.

Lecture de l'amendement no 5 de la COFIN.

Y-a-t-il des demandes de prise de parole sur cet amendement ?

Ce n'est pas le cas.

Nous passons au vote sur l'amendement no 5 de la COFIN.

Vote : l'amendement no 5 de la COFIN est accepté à l'unanimité

La parole est-elle demandée concernant ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

Nous passons au vote sur le chapitre 19 tel qu'amendé.

Vote : le chapitre 19 tel qu'amendé est accepté à l'unanimité.

20. COMPTABILITE GENERALE – CAISSE - CONTENTIEUX, PAGES 31 à 32

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

21 IMPOTS, PAGE 32

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

22. SERVICE FINANCIER, PAGES 32 et 33

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

23. AMORTISSEMENTS ET RESERVES NON VENTILEES, PAGE 33

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

30. SERVICE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE, PAGES 33 et 34

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

31. TERRAINS ET BIENS COMMUNAUX, PAGE 34

Amendement no 6 de la COFIN : 3100.4232.000 Location jardin familiaux et terrains, diminution de revenus de CHF 148'000.-.

Je passe la parole à Madame la rapportrice pour lire l'amendement no 6 de la COFIN.

Lecture de l'amendement no 6 de la COFIN.

Y-a-t-il des demandes de prise de parole sur cet amendement ?

Ce n'est pas le cas.

Nous passons donc au vote sur l'amendement no 6 de la COFIN.

Vote : l'amendement no 6 de la COFIN est accepté à une large majorité, moins 3 abstentions

La parole est-elle demandée concernant ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

Nous passons au vote sur le chapitre 31 tel qu'amendé.

Vote : le chapitre 31 tel qu'amendé est accepté à une large majorité, moins 2 abstentions.

32. FORET, PAGE 34

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

33. VIGNE, PAGES 34 et 35

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

35. BATIMENTS, PAGES 35 à 38

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

41 SERVICE DES TRAVAUX, PAGE 38

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

42 URBANISME ET CONSTRUCTIONS, PAGES 39 à 40

Amendement no 7 de la COFIN : 4200.3818.010 Attribution au fonds équipement communautaire (p 39) et 4200.4309.000 Autres taxes de remplacement (p 40), pas d'impact sur le résultat.

Je passe la parole à Madame la rapportrice pour lire l'amendement no 7 de la COFIN.

Lecture de l'amendement no 7 de la COFIN.

Y-a-t-il des demandes de prise de parole sur cet amendement ?

Ce n'est pas le cas.

Nous passons au vote sur l'amendement no 7 de la COFIN.

Vote : l'amendement no 7 de la COFIN est accepté à l'unanimité

Nous passons au vote sur le chapitre 42 tel qu'amendé

Vote : le chapitre 42 tel qu'amendé est accepté à la majorité, moins 2 abstentions

43 ROUTES, PAGES 40 à 43

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

44 PARCS, PROMENADES, CIMETIERES, PAGES 43 à 44

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

45 ORDURES MENAGERES ET DECHETS, PAGES 44 à 45

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

46 RESEAU D'EGOUTS, EPURATION, PAGES 45 ET 46

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

50 ADMINISTRATION DES ECOLES, PAGES 46 ET 47

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

51 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, PAGE 47

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

52 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, PAGES 47 ET 48

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

54 OFFICE D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE, PAGE 48

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

56 SERVICE MEDICAL ET DENTAIRE, PAGE 48

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

58 TEMPLES ET CULTES, PAGES 48 et 49

Amendement no 8 de la COFIN : 5800.3652.001 Paroisse Prilly-Jouxens, contribution, augmentation de charges de CHF 800.-

Je passe la parole à Madame la rapportrice pour lire l'amendement no 8 de la COFIN.

Lecture de l'amendement no 8 de la COFIN.

Y-a-t-il des demandes de prise de parole sur cet amendement ?

Ce n'est pas le cas.

La parole est-elle demandée par la Municipalité ?

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole

Merci, Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Concernant cette histoire de subvention à la paroisse, disons que cela a été un peu... inattendu. En effet, cette demande est survenue après la finalisation du budget. Cependant, la Municipalité a jugé que la demande de la paroisse était légitime. Il s'agit ici de prendre en compte l'augmentation de salaire de la sacristaine de la paroisse protestante, information qui nous est parvenue après la clôture du budget. Nous n'avions pas ces informations au moment de sa préparation, et c'est pour cette raison que cela n'a pas été inclus.

Toutefois, je dois admettre avoir commis une erreur, et je tiens à m'en excuser. La différence budgétaire n'est pas de 800 francs, comme annoncé précédemment, mais bien de 3'200 francs. Je propose donc un sous-amendement à la COFIN, non pas pour augmenter les charges de 800 francs, mais de 3'200 francs. Je m'excuse pour cette erreur, qui résulte d'une mauvaise lecture des chiffres et d'une inattention sur mon propre budget.

Je vous demande donc d'accepter cette correction dans le cadre du budget actuel. Si cela n'est pas possible, nous nous limiterons à une adaptation partielle de la participation à la paroisse protestante cette année, et nous procéderons à l'ajustement complet pour intégrer l'augmentation de salaire de la sacristaine l'année prochaine.

Encore une fois, je vous présente mes excuses pour cette erreur, qui est en partie liée à la surcharge de travail durant les mois de novembre et décembre.

Merci pour votre compréhension.

Nous allons donc mettre les deux amendements en vote.

Vous allez choisir sur lequel des deux vous voulez voter, et ensuite, nous passerons au vote de l'amendement selon le résultat. Donc, 1er amendement, celui de la COFIN, pour 800 francs. 2^{ème} amendement, celui de la Municipalité, pour 3'200 francs.

Vote : l'amendement de la Municipalité est accepté à une large majorité, moins 4 voix contre et 10 abstentions.

Nous passons au vote sur le chapitre 58 tel qu'amendé.

Vote : le chapitre 58 tel qu'amendé est accepté à une large majorité, moins une voix contre et 6 abstentions.

61 CORPS DE POLICE - SIGNALISATION, PAGES 49

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

62 CONTRÔLE DES HABITANTS, PAGES 49 et 50

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

64 SERVICE DES INHUMATIONS, PAGE 50

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

65 SERVICE DE DEFENSE INCENDIE, PAGES 50 et 51

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

66 PROTECTION CIVILE, PAGE 51

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

68 AFFAIRES MILITAIRES, PAGE 51

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

71. SERVICE SOCIAL, PAGES 51 à 62

L'amendement n'a pas été accepté par la COFIN. Un membre de l'Assemblée souhaite-t-il déposer un autre amendement ou prendre la parole ?

Madame la Conseillère Lumia Claramunt (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Chers Conseillers communaux,

Le PLR, les Verts libéraux, le LCVL, ainsi que l'UDC proposent l'amendement suivant : dans le cadre du budget 2025, nous vous suggérons de refuser le poste de délégué au sport à 50 %.

Cette modification entraînerait une diminution des charges de 55'000 francs, correspondant au compte 7190, sous-compte 3011.000 (traitements). Bien que le besoin ait été identifié et que nous soutenions la promotion de la culture sportive, la situation budgétaire actuelle, marquée par un déficit conséquent, nous impose de prioriser nos ressources.

Merci de votre attention.

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PSIG) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je tiens aussi à rappeler que la population de Prilly va se développer ces prochaines années, que c'est un poste de coordination des activités sportives qui est en lien avec la Commune de Crissier. C'est un pourcentage commun sur l'Ouest Lausannois.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le LCVL est d'avis que compte tenu du montant de la perte budgétaire prévue, qu'il est plus judicieux de conserver la situation actuelle qui prévoit déjà un poste de chef de service pour la jeunesse, mais aussi pour le sport et la cohésion sociale. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je tiens à préciser que je suis président du Beach volley club de Prilly et à ce jour, je n'ai aucun lien financier avec la subvention dédiée à l'association, et je n'ai donc aucun conflit d'intérêts.

Cela étant dit, favoriser la pratique du sport, tant pour les jeunes que pour les moins jeunes, me semble extrêmement important. C'est une question qui, à mon avis, doit être traitée au niveau communal. En Suisse, le sport repose sur le monde associatif et bénéficie du soutien de l'État.

Dans ce contexte, et au vu des nombreuses activités sportives proposées à Prilly, je considère que ce poste est largement justifié. Je vous invite donc à le soutenir.

Merci.

La parole est-elle demandée par la Municipalité ?

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le service de la jeunesse, du sport et de la cohésion sociale est composé de trois secteurs de travail et de trois unités, sans compter Plan Sépey.

Concernant le service des sports : ce service dispose actuellement de combien de ressources pour la coordination et la gestion des activités sportives à Prilly ? Seulement 10 %, Mesdames et Messieurs. Ces 10 % étaient intégrés dans le cahier des charges du chef de service, malheureusement décédé fin août dernier. Depuis lors, la ville ne dispose pas d'une politique publique claire en matière de sport, bien que nous ayons un grand nombre d'activités sportives.

Je vous invite à adopter une approche pragmatique, plutôt que de réagir par émotion face à cette demande. Cette proposition émane d'un Municipal qui a une vision différente du budget. Quel est l'objectif de ce poste ?

- Développer les activités physiques et sportives.
- Collaborer avec les sociétés sportives locales.
- Travailler avec les communes voisines pour développer des activités sportives régionales.
- Rendre la ville plus attractive et conviviale.
- Augmenter la qualité de vie.
- Répondre aux exigences d'une ville axée sur la santé et le bien-être.

À Prilly, nous disposons déjà de nombreux acteurs et infrastructures sportives :

- Sports gratuits.
- Foot salle pour les 12 ans, boxe pour les 10 ans, dimanches actifs pour les 4-15 ans, gym poussette, urban training, urban fit senior, capoeira.
- CSM Vaudoise Arena, réputée nationalement et internationalement.
- Mur d'escalade intérieur, piscine extérieure Fleur-de-Lys, terrain de beach-volley, piscine ouverte de Fontadel, etc.
- les sociétés sportives locales.

Cependant, malgré cette richesse, la Ville de Prilly n'a ni politique sportive claire, ni coordination pour gérer efficacement ces activités. Dans la région, notamment en lien avec le développement de Malley, les trois villes envisagent d'organiser des manifestations sportives nationales et internationales.

Aujourd'hui, nous faisons face à un manque de stratégie, d'un plan directeur et d'une politique structurée en matière d'activités physiques et sportives, ainsi que d'organisation d'événements régionaux.

Nous demandons donc la création d'un poste à 50 % dédié aux activités physiques et sportives pour répondre aux besoins de la population.

Ce poste pourrait être créé en collaboration avec une autre commune, comme Crissier ou une autre partenaire, car plusieurs communes travaillent dans la même direction.

Cette démarche s'inscrit également dans les recommandations de Lausanne-Région. Je vous demande donc de refuser l'amendement.

Merci.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Allons, cela ne représente même pas 1 % du budget. 55'000 francs, c'est déjà ça, non ?

À Prilly, les sociétés locales, les amicales et les clubs sportifs sont, à mon avis, largement compétents pour s'organiser, promouvoir leurs activités, publier un petit mot dans le Prill'Hérault, ou encore distribuer des flyers dans les écoles et ailleurs. Vous vous souvenez, je vous ai parlé de Parkinson tout à l'heure. Oui, c'est ça.

Augmenter encore le personnel, pour quoi faire ? Que fera ce délégué au sport ? Va-t-il coordonner les sociétés locales de Prilly qui, elles, s'occupent déjà très bien de leurs activités sportives ?

Franchement, je pense qu'elles sont suffisamment compétentes. Moi, je ne vois pas l'utilité de ce poste.

Et là, honnêtement, avec nos 6 millions d'excédents de charges, il n'y a pas une urgence réelle. Il n'y a pas besoin de courir après des dépenses supplémentaires pour créer un poste de plus.

Je vous encourage donc à accepter cet amendement. Je vous remercie.

Monsieur le Conseiller Antoine Viredaz (VER) a la parole

Madame la Présidente.

Je dois avouer que je suis dans la plus grande confusion.

Nous avons le Municipal des finances qui nous invite à refuser son propre budget. En même temps, le Municipal des sports, qui est également en charge des finances, nous incite à dépenser, à investir et à augmenter les charges pour son service.

À titre personnel, je suis tout à fait favorable à l'engagement d'un délégué au sport. Cela me semble parfaitement judicieux pour une ville de notre taille. Cependant, face à la confusion ambiante, je choisirai de m'abstenir.

Je vous invite à faire de même si, comme moi, vous partagez ce sentiment.

Merci.

La parole est-elle encore demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Nous pouvons dès lors passer au vote sur l'amendement du PLR, LCVL et UDC.

Vote : l'amendement du PLR, LCVL et UDC est accepté par 27 pour, 15 contre, moins 15 abstentions

La parole est-elle encore demandée sur le chapitre 71 ?

Ce n'est pas le cas.

Nous passons au vote sur le chapitre 71 tel qu'amendé.

Vote : le chapitre 71 tel qu'amendé est accepté à la majorité, moins 8 contre, moins 9 abstentions

72. PREVOYANCE SOCIALE, PAGES 62 et 63

Il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le chapitre est considéré comme étant accepté.

LISTE DES AMORTISSEMENTS, PAGES 64 et 65

L'objet n'est pas soumis au vote.

Y-a-t-il des questions ou des remarques dans la salle ?

Ce n'est pas le cas.

PLAN DES INVESTISSEMENTS, PAGES 66 à 69

Y-a-t-il des questions ou des remarques dans la salle ?

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je vais revenir sur mon introduction de tout à l'heure. Monsieur le Conseiller municipal des finances, en fin de compte, on va investir combien ? 16 millions, comme indiqué dans le budget, 8 millions, comme on a entendu à un autre moment ? Comment est-ce que la sincérité de ce budget se définit ? J'aimerais vraiment savoir où on en est.

La parole est-elle encore demandée dans la salle ?

Ce n'est pas le cas.

La parole est-elle demandée par la Municipalité ?

Ce n'est pas le cas.

BUDGET DE L'EXERCICE 2025 DE LA STEP, PAGES 70 à 73.

Y-a-t-il des questions ou des remarques dans la salle ?

Ce n'est pas le cas.

BUDGET DU SDIS MALLEY, PRILLY-RENENS, PAGES 74 à 86.

Y-a-t-il des questions ou des remarques dans la salle ?

Ce n'est pas le cas.

Nous arrivons donc au terme de la discussion sur le budget 2025 de notre commune. Est-ce qu'il y a encore des demandes de parole au stade de la discussion finale dans la salle ? Au niveau de la Municipalité ?

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Une brève prise de parole au nom de la Municipalité avant ce vote final sur le budget, dans le cadre d'un débat qui, honnêtement, nous a quelque peu désarçonnés. Je crois que c'est le terme approprié.

Je souhaite revenir sur quelques éléments qui ont émergé de ce débat ou sur des points qu'il serait peut-être utile de rappeler. Je vous avoue que ces remarques seront quelque peu désordonnées, et je m'en excuse, car elles ont été notées au fil de vos interventions. Par conséquent, elles ne suivent pas une structure parfaitement organisée. Je vous remercie par avance pour votre compréhension.

Cette idée selon laquelle les charges augmentent moins vite que les revenus n'est pas une invention. C'est un constat basé sur nos comptes des dernières années. C'est également une observation mise en lumière par les auditeurs qui ont récemment rendu leur rapport sur l'audit organisationnel et financier. Nous avons reçu ce rapport il y a quelques semaines, et le temps nécessaire pour le lire, l'analyser au sein de la Municipalité, et en faire un premier retour auprès de notre personnel – qui a été audité en priorité – explique le délai avant sa transmission. Il vous sera transmis très prochainement.

Cet audit confirme que les comptes montrent une croissance des revenus supérieure à celle des charges. Cela contraste avec les budgets, où nous sommes naturellement prudents sur les revenus, afin d'éviter les mauvaises surprises, et réalistes, voire pessimistes, sur les charges. Ce décalage peut donner l'impression, dans les budgets, que les charges augmentent plus vite. Toutefois, les comptes, qui reflètent la réalité des dépenses, montrent que les charges augmentent effectivement moins vite que les revenus, et le résultat s'est amélioré ces dernières années.

Autre élément important : notre endettement a diminué cette année encore, de 7 millions depuis le début de la législature, malgré des investissements conséquents, tels que la réhabilitation de la Route de Cossonay. Ces travaux ont représenté des coûts importants, y compris un crédit complémentaire que vous avez adopté. Malgré cela, nous avons remboursé 2 millions d'emprunts cette année, ramenant notre endettement à 70 millions, en baisse par rapport à l'année précédente. Cet indicateur est encourageant, bien que non présageant des comptes 2024.

Concernant l'impact d'un éventuel refus du budget, il est crucial de souligner que l'administration serait touchée. Certes, les salaires des employés actuels seront versés en janvier – cela ne fait aucun doute. Cependant, ce budget inclut des ajustements de postes et des reconnaissances pour des formations ou des responsabilités supplémentaires acquises par certains employés. Ces avancées ne pourront pas être mises en œuvre sans un budget validé. De même, des augmentations validées ne pourraient entrer en vigueur au 1er janvier. Cela entraînerait des conséquences concrètes pour plusieurs membres de l'administration.

Si l'objectif est de provoquer des changements, refuser le budget ne semble pas être l'outil approprié. Les tensions internes ne seront pas résolues par une crise institutionnelle. Ce budget a été élaboré de manière concertée par l'ensemble de la municipalité, et espérer régler des différends internes par un tel moyen me semble une stratégie peu constructive.

Notre administration, comme tout grand organisme, avance lentement. Les changements demandent du temps, de l'énergie, et un engagement auprès des équipes en place. Malgré ces défis, nous travaillons en collaboration avec les commissions, notamment sur les dépassements budgétaires, en adoptant une approche d'essais-erreurs. Nous avons mis en place des outils pour mieux anticiper et gérer ces dépassements, et nous continuerons à ajuster nos pratiques en fonction des retours.

Enfin, il est important de noter que ce budget, bien qu'en ligne avec celui de l'année dernière, subit l'impact de facteurs externes tels que la péréquation ou l'augmentation des charges sociales et des contributions à des entités externes. Ces contraintes réduisent nos marges de manœuvre. Malgré cela, des efforts significatifs ont été réalisés au sein des services municipaux.

Pour conclure, je vous invite à reconnaître ces efforts et à adopter une approche responsable envers les collaboratrices et collaborateurs qui contribuent chaque jour au fonctionnement de notre ville. Nous vous encourageons donc à accepter ce budget.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs.

Comme vous tous, j'ai attentivement écouté les propos de la Municipale. Permettez-moi de rappeler que, si ce budget n'est pas accepté immédiatement, rassurez-vous : il ne s'agit pas du budget des investissements, mais bien du budget de fonctionnement.

Cela signifie que les projets en cours et les investissements déjà engagés ne seront pas impactés. En revanche, oui, il y aura des conséquences, notamment sur les dépenses de fonctionnement, qui ne pourront pas être engagées immédiatement. Cela pourrait durer quelques jours, voire quelques semaines.

Bien sûr, cela aura des incidences sur le personnel communal. Certains employés auront peut-être un peu moins de travail, car il y aura moins de dépenses à effectuer dans l'immédiat. Cela pourrait même être l'occasion, pour une partie d'entre eux, de récupérer un peu les heures supplémentaires accumulées, qui, jusqu'à présent, semblent difficiles à contenir. Un autre point important : dans tout le discours que nous venons d'entendre, j'espère que vous aurez remarqué qu'il n'a jamais été question de cesser les dépassements budgétaires. Le sujet semble davantage porter sur la manière de les justifier ou de les communiquer.

Permettez-moi une comparaison, que j'avais déjà utilisée en COFIN, sans trahir de secrets : notre situation me fait penser à la France, lorsqu'ils ont installé des radars automatiques sur les routes. À l'époque, on entendait partout des gens se plaindre de devoir payer des amendes. Pourtant, personne ne disait : "Arrêtons de faire des excès de vitesse."

Eh bien, ici, c'est un peu la même chose. Personne ne dit : "Nous allons arrêter les dépassements." Si l'on se réfère aux comptes, souvenez-vous du nombre de dépassements relevés. Alors oui, j'espère que cela va s'améliorer – ce serait difficile de faire pire – mais il est crucial que cette Municipalité comprenne qu'on ne peut pas tolérer des dépassements dans tous les sens, surtout en parallèle d'un budget déficitaire de 6 millions.

Je rappelle que ce budget nous a été présenté comme "sincère". Or, comment peut-on qualifier de "sincère" un budget avec 6 millions de charges supplémentaires ? Ensuite, on nous montre une liste pour nous dire que, sur plusieurs années, les comptes finissent souvent en positif. Très bien, mais dans ce cas, pourquoi ne pas établir des budgets qui correspondent réellement aux dépenses prévues et non à celles que vous espérez rectifier par la suite ? Après tout, c'est à cela que sert un budget.

Enfin, Mesdames, Messieurs, je vous invite, en votre âme et conscience, à prendre en compte tous ces éléments. À mon avis, il serait justifié de refuser ce budget et de demander à la municipalité de revenir début janvier avec un plan incluant des économies significatives sur les dépenses de fonctionnement – et non sur les investissements, puisque ce budget ne les concerne pas.

Je vous remercie.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le LCVL a décidé de soutenir ce budget. Notre commune a besoin de crédibilité et de confiance pour poursuivre ses activités et mener à bien ses projets. Nous sommes convaincus qu'accepter ce budget permettra de renforcer l'efficacité du travail de l'administration.

Cela représentera à la fois un gain de temps et un gain d'argent. Rappelons que le budget constitue une autorisation de dépenses, et nous vous invitons à respecter au mieux l'utilisation de l'argent des contribuables.

Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PSIG) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Concernant le type de vote, est-ce à ce moment précis, Madame la Présidente, que je dois demander un vote à bulletin secret ?

Si vous êtes soutenu par 20 % du Conseil. Qui demande un vote à bulletin secret ? Je pense que le cinquième est largement atteint, sans qu'on ait besoin d'entrer dans les détails. Nous prononçons une courte suspension de séance pour préparer les bulletins de vote.

Mesdames, Messieurs, s'il vous plaît, vous pouvez reprendre place, la séance reprend.

Madame la rapportrice de la Commission des finances, je vous prie de lire les conclusions amendées du préavis municipal no 21-2024.

Lecture des conclusions amendées.

Nous pouvons passer au vote sur les conclusions amendées du préavis municipal no 21-2024.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis no 21-2024, le budget 2025 de la STEP de Vidy et le budget 2025 du SDIS Malley, Prilly-Renens,
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly de CHF 1'642'000.-- figurant sous 3526.003-4600 aux coûts d'exploitation de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise - STEP de Vidy et d'approuver le budget 2025 de ladite STEP ;
2. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly de CHF 296'800.-- sous 3521.001-6500 à l'organisme intercommunal de Défense contre l'incendie et de Secours SDIS Malley, Prilly-Renens et d'approuver le budget 2025 dudit organisme ;
3. d'approuver le budget ordinaire de la Commune de Prilly pour l'année 2025 présentant un excédent de charges de CHF 5'611'754.-- après amendements.

Vote à bulletin secret : les conclusions amendées du préavis municipal no 21-2024 sont refusées par 27 voix contre, 26 voix pour, 6 abstentions

Nous passons au point 12 de l'ordre du jour.

12. **Motions, postulats, interpellations et projets.**

Nous n'avons pas eu connaissance en avance d'une quelconque motion d'un postulat. Est-ce qu'un Conseiller désire déposer quelque chose ?

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Verts dépose une interpellation concernant la gestion financière de la commune de Prilly.

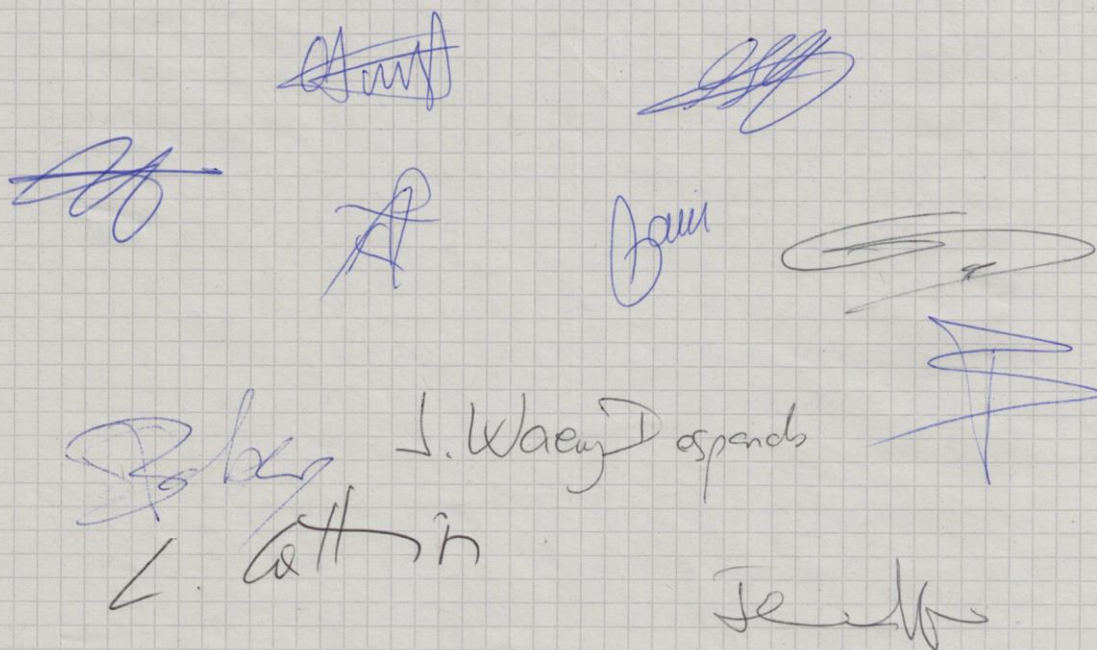
Interpellation du groupe des Vert.e.s : concernant la gestion financière de la Commune de Prilly

Interpellation
~~Question écrite~~ concernant la gestion financière
de la Commune de Prilly.

Suite aux informations partagées ce soir par
la Municipalité, le groupe des Verts pose
les questions ~~suivantes~~ suivantes:

- A) Pouvez-vous nous informer plus précisément sur
les améliorations de processus de la gestion
financière qui ont été mis en place en 2024,
B) et sur les ~~projets~~ pour 2025 dans ce
domaine ? Améliorations prévues

Avec nos meilleures salutations,
Le groupe des Verts
po. Olivier Ambler



Un autre membre du Conseil communal souhaite-t-il déposer une motion, un postulat ou une interpellation ?

Ce n'est pas le cas, nous passons donc au point 13 de l'ordre du jour.

13. Questions et divers

Il y a-t-il des questions orales ou écrites dans l'assemblée ?

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Je souhaite simplement remercier Madame Rebecca Joly pour sa réponse orale concernant le PALM, les futures constructions et les demandes de subventions auprès de la Confédération. Merci beaucoup pour cette présentation qui nous donne de l'enthousiasme pour les années à venir. Cela me suffit amplement, la réponse orale était tout à fait satisfaisante.

Merci Madame la Conseillère. Un autre conseiller ou une autre conseillère souhaite-t-il intervenir à titre de divers ou prendre la parole pour une question ?

Ce n'est pas le cas.

Est-ce que la Municipalité veut intervenir ?

Ce n'est pas le cas.

Il est de coutume que les jetons de présence du dernier conseil communal de l'année soient distribués à une association, une institution ou tout autre au choix des différents partis.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

Madame la Présidente,

Le groupe LCVL va donner ses jetons de présence à l'association familiale de Prilly et Jouxens-Mézery et elle le fait comme à chaque année de la même manière.

Madame la Conseillère Jessica Waeny Desponds (VER) a la parole

Madame la Présidente, chers collègues,

Le groupe VER a décidé de donner ses jetons de présence à l'association Transport et Environnement (ATE). Je vous remercie.

Madame la Conseillère Soraya Ait Si Selmi (PSIG) a la parole

Bonsoir, Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le PSIG a décidé de reverser ses jetons de présence à l'association Hope for Afghanistan Women, qui permettra à 140 familles de se chauffer pendant tout l'hiver.

Madame la Conseillère Lumia Claramunt (PLR) a la parole

Madame la Présidente,

Le PLR va effectivement reverser ses jetons, mais ne sait pas encore exactement à qui.

Nous passons au point 14 de l'ordre du jour.

14. Contre-appel

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nous sommes arrivés au terme de la séance du Conseil communal de la Ville de Prilly.

Je vous propose de renoncer au contre-appel, l'assistance étant la même qu'en début de séance. Je vous donne rendez-vous ici même lundi 10 février 2025 à 20 heures. Je vous remercie et clos cette séance en vous souhaitant une belle fin de soirée.

9 décembre 2024 – Heure : 22h23